



## AVIS PUBLIC

### Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (résidences de tourisme – zone H-27)

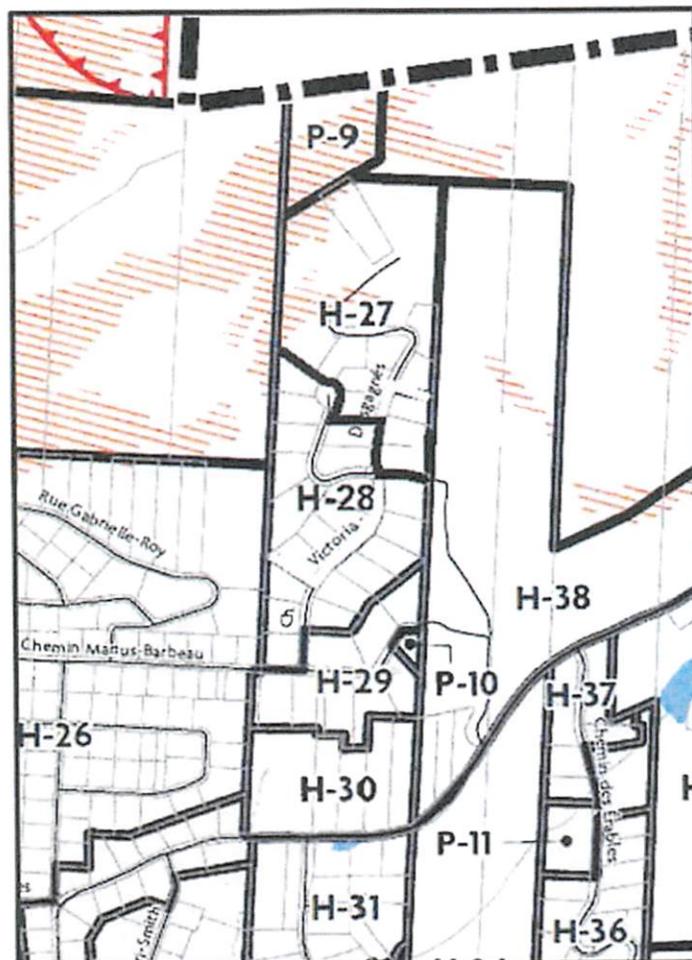
**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Lors de la séance du conseil tenue le 8 novembre 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement no 706 modifiant le Règlement de zonage no 603.

Ce projet de règlement a pour objets :

- De modifier la « Grille des usages et des constructions autorisés par zone » pour que l'usage « C.3 Résidence de tourisme » soit autorisé dans la zone H-27;
- D'exclure l'exercice de cet usage aux conditions suivantes qui sont celles des mesures de contingentement et des distances entre cet usage et un terrain occupé ou destiné à être occupé par un usage du groupe « Habitation

Ce projet de règlement **concerne la zone H-27**, laquelle est illustrée ci-après :



Une assemblée publique de consultation aura lieu sur ce projet de règlement aux date, heure et endroit suivants :

**Date :** **Mercredi le 7 décembre 2022**  
**Endroit :** **Hôtel de ville de Petite-Rivière-Saint-François  
(1067, rue Principale)**  
**Heure :** **18 h 30**

Au cours de cette assemblée, le maire (ou toute autre personne désignée par lui) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet seront entendues.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, de même qu'une copie du plan de zonage sur lequel apparaît notamment la zone concernée, sont disponibles pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture du bureau, soit au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François. Le projet de règlement peut également être consulté via les réseaux sociaux et le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS, LE 28 NOVEMBRE 2022



Stéphane Simard, CPA  
Directeur général et greffier-trésorier